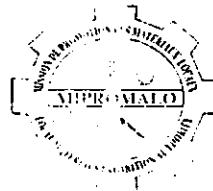


REPUBLIC DU CAMEROUN  
PAIN - TRAVAIL - PATRIE

MINISTERE DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

MISSION DE PROMOTION  
DES MATERIAUX LOCAUX



REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF SCIENTIFIC  
RESEARCH AND INNOVATION

LOCAL MATERIALS  
PROMOTION AUTHORITY

B.P. 2396 YAOUNDE - CAMEROUN Tél: (237) 22 22-94-45/33 26 36 71/ 33 26 36 72/ 33 26 36 73/ - Fax : (237) 22 22-37-20 - E-mail: contact@mipromalo.cm

## AUTORITÉ CONTRACTANTE : MIPROMALO

### COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

... ADDITIF N°002 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N°003/AONO/MIPROMALO/DG/CIPM/DAG/SDBC/SM/25 DU 28 FEVRIER 2025  
POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE STATION WAGON POUR MISE EN ŒUVRE  
ET LE SUIVI DES PROJETS STRUCTURANTS DE LA MIPROMALO DANS LES DIX  
(10) REGIONS. (EN PROCEDURE D'URGENCE).

Financement : Budget d'Investissement Public (BIP) MINRESI  
Exercice 2025

Mission de Promotion des Matériaux Locaux  
(MIPROMALO)\*  
\*\*\*\*\*

## ADDITIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

\*\*\*\*\*



## I. OBJET

Après publication du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) et de l'Additif N°001, le Directeur Général de la MIPROMALO sollicite la modification des montants de la caution de soumission et de la capacité financière. Ainsi, le présent additif N°002 a pour objet :

- la modification de la caution de soumission ;
- la modification de la capacité financière.

## II. CONSISTANCE DES MODIFICATIONS APPORTEES

Seuls les articles ou éléments modifiés seront intégrés dans cet additif, et suivant leurs ordres chronologiques dans le DAO de base.

### i. DANS L'AVIS

#### 9-Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des Finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à deux cent quarante mille (240 000) francs CFA et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. Aussi, ladite caution timbrée devra être accompagné du récépissé de consignation délivrée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDAEC) conformément aux prescriptions de la lettre circulaire N°00019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics.

### ii. TENDER NOTICE

#### 9-Bid bond

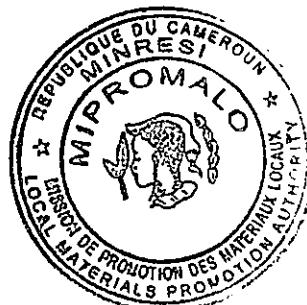
Each bidder must attach to their administrative documents a bid bond, paid by hand, issued by an organization or financial institution approved by the Minister of Finance to issue bonds in the field of public procurement and listed in Exhibit 14 of the DAO, the amount of which is two hundred and forty thousand (240 000) CFA francs and valid for up to thirty (30) days beyond the initial date of validity of the offers. The absence of the bid bond issued by a first-rate bank or a first-class financial institution authorized by the Ministry of Finance to issue bonds in the context of public procurement, will result in the outright rejection of the offer. A bid bond produced but having no connection with the consultation concerned is considered absent. The bid bond presented by a bidder during the bid opening session is inadmissible. The said stamped bond must be accompanied by a receipt of deposit issued by the Caisse des Dépôts et Consignations (CDAEC) in accordance with circular letter N°00019/LC/MINMAP of June 05, 2024 relating to the modalities of constitution, deposit, conservation, restitution and withdrawal of deposits on public contracts.



### iii. DANS LE RPAO

#### C-Préparation des offres

13.1	<p><b>A-Volume I : Pièces administratives</b></p> <p>Pour les soumissionnaires installés au Cameroun, elles comprendront notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a). La déclaration d'intention de soumissionner timbrée signée du représentant légal ou du mandataire dument désigné (suivant modèle joint) ;</li> <li>b). L'accord de groupement ----- (préciser la forme du groupement notarié ou sous seing privé) et spécifiant le mandataire le cas échéant (en cas de groupements solidaires) ;</li> <li>c). Le pouvoir de signature, le cas échéant ;</li> <li>d). L'attestation de non-redevance délivrée par l'autorité compétente de l'administration fiscale certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours, datant de moins de trois mois.</li> <li>e). Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du pays de résidence du soumissionnaire étranger ;</li> <li>f). L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances du Cameroun sauf disposition contraires prévues par la convention de financement; (en cas de co-traitance conjointe chaque membre du groupement devra fournir l'attestation de domiciliation bancaire afférente au marché, objet du lot dont il est titulaire)</li> <li>g). La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non remboursable de quatre-vingt mille (80 000) F.CFA F.CFA payable à Compte Spécial CAS-ARMP N° 335 988 ouvert auprès des agences BICEF;</li> <li>h). La caution de soumission acquittée à la main (suivant modèle joint) d'un montant de deux cent quarante mille (240 000) francs CFA francs CFA et d'une durée de validité de trente (30) jours, délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics ou toute autre forme prévue par la réglementation en vigueur (Chèque certifié, chèque de banque hypothèque légale) sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement;</li> <li>i). Une attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics portant le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres ;</li> <li>j). Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale portant mention de l'objet et références de l'Appel d'Offres et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations sociales vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois à compter de la date de signature de ladite attestation ;</li> <li>k). L'attestation de catégorisation le cas échéant ;</li> <li>l). Une Copie du registre de commerce certifiée par l'autorité compétente de l'administration judiciaire ;</li> <li>m). Attestation d'immatriculation timbrée ;</li> </ul> <p>En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces a, f, h, étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.</p>
------	---



## E-ouvertures des plis et évaluation offres

### Capacité financière

Les Soumissionnaires devront présenter notamment :

- i. l'attestation de capacité financière d'un montant d'au moins cinquante-six millions (56 000 000) de francs CFA.
- ii. le chiffre d'affaires annuel selon le bilan ou la déclaration statistique et fiscale délivrée par une banque agréée ;

## iv. CAHIER DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES (CST)

### v. III. AUTRES DISPOSITIONS

Tout autre article ou texte dans le DAO de base modifié ou corrigé dans cet additif reste valable dans le cadre de ce projet et applicable partout où le besoin sera. Cet additif N°002 peut donc être considéré comme un document en annexe du DAO de base initialement publié et l'additif N°001 publié.

YAOUNDE, LE 09 MAI 2025

LE DIRECTEUR GENERAL



### AMPLIATIONS :

- Acte SDBC SM
- Dossier
- MIN MAP/ARMO
- Président CIPM
- Soumissionnaires
- Affichage
- Secrétariat CIPM
- Chronos et archives.